



Rennes, le 24 février 2026

L'École des hautes études en santé publique et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique unissent leurs expertises pour former les référents handicap et accélérer l'inclusion dans les 3 versants de la Fonction publique

L'inclusion est une priorité affirmée du service public. Depuis la loi du 6 août 2019, le référent handicap s'impose comme un acteur incontournable : accompagner les agents, conseiller les directions, impulser des politiques inclusives et faire évoluer les organisations.

Longtemps méconnu, ce métier en pleine structuration est aujourd'hui reconnu par la loi comme « un acteur essentiel de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et du déploiement d'une politique volontariste » dans le secteur public. Cette évolution ouvre une véritable opportunité de professionnalisation, consacrée par son inscription dans le répertoire des métiers de la Fonction publique.

Pour répondre à cette montée en puissance, l'École des hautes études en santé publique (EHESP) et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) déploient une formation nationale inédite, proposée dans 12 régions de la métropole, afin de former et professionnaliser les référents handicap des trois versants de la Fonction publique (hospitalière, territoriale, d'État).

Cette formation de 2 jours financée par le FIPHFP, s'adresse à tous les référents handicap en poste n'ayant pas suivi de formation initiale ou récemment nommés. Afin d'assurer une montée en compétences dès la prise de fonction, les agents nouvellement nommés seront priorités.

Une formation pensée pour accompagner la prise de poste

Parce que les référents handicap doivent maîtriser un large éventail de compétences (du cadre réglementaire au pilotage stratégique, en passant par la coordination d'acteurs et les aménagements raisonnables), l'EHESP et le FIPHFP ont construit une formation socle et immédiatement mobilisable, centrée sur les fondamentaux théoriques et pratiques nécessaires dès l'entrée en fonction.

La formation s'articule autour de **6 séquences complémentaires**, couvrant l'ensemble du périmètre du métier :

- rôle, missions et posture stratégique du référent handicap ;
- écosystème d'acteurs internes et externes et construction d'un réseau professionnel au service de l'accompagnement des agents en situation de handicap ;
- cadre législatif et principes de la politique d'inclusion dans la Fonction publique ;
- aménagement raisonnable : obligations, limites et mise en œuvre ;
- aides et dispositifs du FIPHFP, dont le conventionnement ;
- posture d'accompagnement et relation d'aide auprès des agents.

Un déploiement au cœur des territoires

Ce dispositif de formation a été conçu pour répondre aux enjeux des administrations publiques. Co-construit avec 15 formateurs relais, experts métiers ancrés dans les territoires, il sera déployé dans 12 régions. Les formateurs relais garantissent un contenu et une pédagogie validés par les deux partenaires, adaptable en fonction des problématiques des acteurs de terrain.

En réunissant les expertises du terrain, de l'EHESP et du FIPHFP, cette formation entend soutenir la transformation du service public et doter les administrations des moyens nécessaires pour relever les défis d'accessibilité, d'inclusion et de maintien dans l'emploi.

Toutes les informations sur la formation :

- 16 premières sessions prévues dans 12 régions au cours du premier semestre : de mai à juin 2026
- Programme complet de la formation : [Référents handicap de la fonction publique | EHESP](#)
- Webinaire de présentation, lundi 23 mars, de 13h à 14h : [inscription](#) et replay disponible

À propos de FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Site internet : www.fiphfp.fr

CONTACTS PRESSE :

Chloé Lemahieu
c.lemahieu@agence-cid.fr
Tel. 06 89 57 84 63

Blandine Dabrowski
b.dabrowski@agence-cid.fr

À propos de l'EHESP

L'École des hautes études en santé publique (EHESP) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Grand établissement, l'EHESP est membre du réseau des écoles de service public (RESP), de France Universités et de la conférence des grandes écoles (CGE). Basée à Rennes, l'École est établissement-composante de l'Université de Rennes (Établissement public expérimental).

Véritable plateforme pour l'enseignement et la recherche en santé publique, l'EHESP est structurée selon des départements (sciences humaines et sociales / Institut du management / méthodes quantitatives en santé publique / sciences en santé environnementale) intégrés dans un projet interdisciplinaire incluant notamment des centres de recherche labellisés. L'EHESP propose les filières de formation de cadres supérieurs pour la fonction publique, des spécialités de diplôme national de master, des diplômes de mastères spécialisés, des parcours de doctorat et une offre très riche de formation tout au long de la vie.

L'EHESP accueille 1 100 élèves, étudiants ou doctorants provenant d'une cinquantaine de pays différents et plus de 5 000 stagiaires en formation continue par an. Elle fait appel à plus de 1 300 conférenciers chaque année.

Site internet : www.ehesp.fr

CONTACTS PRESSE :

Charlotte ROCHER
Directrice de la communication-EHESP
Tél. 02 99 02 28 60 / 06 69 99 54 58
direction.communication@ehesp.fr